

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5730**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Régisseur son du spectacle vivant ou de la production multimédia

Nouvel intitulé : Régisseur son du spectacle vivant et de l'événementiel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut technologie européen des métiers de la musique
(ITEMM)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'ITEMM

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien du son et programmeur MIDI a comme objectifs : -la définition, la mise en œuvre, l'exploitation d'équipements de captation, d'enregistrement, de diffusion sonore.

-la gestion de sources sonores variées.

- la réalisation de supports mécanographiques (CD, DVD,...) sous la direction d'un chargé de production ou d'un directeur technique et/ou artistique.

-l'utilisation efficace des équipements d'informatique musicale et plus précisément, des équipements et instruments de musique faisant appel au protocole MIDI (Musical Instrument Digital Interface- dispositif d'interface de commande numérique entre différents appareils)

Il peut également exercer une fonction de conseil et d'assistance dans une entreprise de distribution ou de location de matériel.

renseigner

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

-Salles et lieux de spectacle permanent . -Sociétés de distribution et de prestations de services en sonorisation.

-Structures de production audio, multimédia et vidéo.

-Radios, télévisions hertziennes ou par réseau.

- Technicien d'exploitation en spectacle vivant - Technicien de production

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UV1: gestion de l'activité professionnelle UV2: connaissances artistiques et techniques

UV3: mise en œuvre des équipements du son

UV4: Exploitation des outils d'informatique musicale

Option Spectacle vivant

UV5: Mise en œuvre professionnelle

Option Production Multimédia

UV5: Mise en œuvre professionnelle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUI NON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président : un professionnel 1 représentant de l'équipe enseignante Le directeur de l'ITEMM 2 professionnels (membres du comité de pilotage) 1 représentant du ministère de la culture et de la CPNE (invités)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président : un professionnel 1 représentant de l'équipe enseignante Le directeur de l'ITEMM 2 professionnels (membres du comité de pilotage) 1 représentant du ministère de la culture et de la CPNE (invités)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		A l'étude

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

LE MANS (72)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Régisseur son du spectacle vivant et de l'événementiel